

Bonnevaux, le 13 septembre 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2014

Présents : Roseline Boussac, Marie-Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Frédéric Vidal, Bertrand Poincin, Sébastien Hérard, Yves Bové, Akim Loyal

Procuration : Victor Matalonga à Bertrand Poincin

Absents : Sabine Hurel, Pascal Perquis

Secrétaire : Marie Cécile Chandesris

- **COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 1^{er} et 20 juin, et du 19 juillet 2014 :**

En absence de compte rendu, y a lieu de faire référence aux délibérations prises lors de ces conseils municipaux.

Le compte rendu du 19 juillet 2014 est adopté à l'unanimité des présents après la suppression du paragraphe qui précède le point 1) concernant l'échange de terrains entre le CCAS et Jacques et Yveline Clerbois.

- **ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION « VENTE DE TERRAINS » du 19 septembre 2014**

« Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération « Échange de terrains » du 19 juillet 2014.

Le Conseil Municipal accepte de vendre les parcelles section E, N° 354 et 352 appartenant à la Commune de Bonnevaux au prix symbolique d'un euro à Yveline et Jacques Clerbois.

Le Conseil Municipal demande à ce que les frais de notaire soient à la charge des demandeurs. »

Cette nouvelle délibération remplace et annule celle du 19 juillet 2014.

- **FINANCES : MODIFICATIONS BUDGETAIRES M14**

« Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M14, Budget Général 2014 :

Fonctionnement Dépenses :

613 Locations (photocopieur) + 500 €

621 Personnel extérieur au service + 3000 €

6413 Personnel non titulaire + 2000 €

022 Dépenses imprévues - 5500 € »

« Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M49, Budget Eau et Assainissement 2014 : Fonctionnement Dépenses :

626 Frais postaux et frais de télécommunications + 100 €

022 Dépenses imprévues - 100 €

(L'ajout de 100 € est du à l'abonnement des cartes SIMES)

Abstention : Damien Loyal
Contre : Eric Dedieu
Sébastien Hérard »

-Les modifications budgétaires prévues et décrites dans les délibérations ci-dessus sont adoptées à 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

• ANNULATION FACTURES D'EAU

« Frédéric Vidal et Saïda Loyal, abonnées de l'eau d'irrigation, demandent l'annulation / diminution de leur facture d'eau d'irrigation 2014.

Il s'agit de fuites intervenues hors saison d'arrosage (hiver), mais dans le réseau des abonnées. Le Conseil Municipal décide de diminuer leurs factures et demande que soit facturés que les m3 correspondant à la moyenne des consommations des dernières trois années.

Saïda Loyal : facture 2011 : 162 m3
facture 2012 : 262 m3
facture 2013 : 240 m3 ; moyenne sur les 3 dernières années : 221 m3.

La facture de 2014 est basée sur une consommation de 592 m3 : $592 * 0,20 = 118,40$ €
consommation estimée 221 m3 = $221 * 0,20 = 44,40$ €

La facture doit être diminuée de (118,40 – 44,40) 74 €.

Frédéric Vidal : facture 2011 : 101 m3
facture 2012 : 75 m3
facture 2013 : 137 m3 ; moyenne sur les 3 dernières années : 101 m3.

La facture de 2014 est basée sur une consommation de 518 m3 : $518 * 0,20 = 103,60$ €
consommation estimée 101 m3 = $101 * 0,20 = 20,20$ €

La facture doit être diminuée de (103,60 – 20,20) 83,40 €.

Cette délibération est décidée en absence de Frédéric Vidal. »

- Au cours de la saison 2014, une fuite d'eau sur le réseau de l'eau d'irrigation (après les compteurs des 2 abonnées Vidal et Loyal) a été constaté. Leurs compteurs ont donc enregistré ces fuites comme consommation. Le Conseil Municipal décide d'appliquer pour leur consommation 2014 une moyenne de la consommation annuelle des 3 dernières années pour chaque abonnée.

Cette délibération est prise en l'absence de Frédéric Vidal, concerné, à l'unanimité des présents.

2

• EMPLOI : AGENT D'ENTRETIEN

« Le Conseil Municipal décide de continuer à employer, à partir du 17 septembre 2014, pour une durée de 12 mois, un

adjoint technique de 2^e classe, catégorie C, à raison de 5 heures par semaine.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316, échelon 1 et sera affecté notamment à des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail pour le 17 septembre 2014. »

Cette délibération visant à renouveler le CDD de 5h/semaine pour un an est adoptée à l'unanimité des présents.

• MISES A DISPOSITION DE TERRES :

- Location Boissière

« Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'annuler la délibération du 19 septembre 2004 « Location Terrain ».

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour une convention de mise à disposition des parcelles :

section F, N°	826, Labes, L,	35 ares 50 centiares
	827, Labes, L, Pâture,	66 ares 64 centiares
	828, Labes, BT,	1 ha 23 ares 76 centiares
	841, Bernissard, L, Pâture	17 ares 10 centiares
	854, Priabennis, P	43 ares 80 centiares
	855, Priabennis, P	27 ares 00 centiares

pour une contenance total de 3 ha 13 ares 80 centiares, à Michel Boissière, pour une durée de 10 ans et un prix de location de 15 € / hectare, et sous réserve de l'application de la charte « Réserve foncière : Objectif et fonctionnement ».

La Commune de Bonnevaux, bailleur, se garde un droit de passage à pied et pour tout véhicule sur les parcelles section F, N° 854 et 855, pour pouvoir accéder à la parcelle section F, 859 (réservoir du hameau de Nojaret) et pour pouvoir accéder à la source du hameau de Nojaret (parcelles section F, N° 946 et 945). »

- Location Zinsstag

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un bail agricole à Lionel Zinsstag. Il mettra les terres à disposition du GAEC « Le Mas de la Rivière ».

Le bail à ferme débute le 1^{er} octobre 2014 au prix de 10 € / l'hectare et par an (voir en annexe la liste des parcelles), sous réserve de l'application de la charte « Réserve foncière : Objectif et fonctionnement ».

Section E, N° 620	Combe de Claux	VE Chat	15a 90ca
Section E, N° 617 L Elze		VE Chat	20a 30ca
Section E, N° 667	Les Faisses	VE Chat	35a 30ca
Section E, N° 668	Les Faisses	VE Chat	34a 60ca
Section E, N° 669	Leveze	VE Chat	9a 20ca

Total surface : **1 ha 15 a 30 ca.**

Prix de la mise à disposition : 15 € / ha , sous réserve de confirmation par la juriste de la Chambre d'Agriculture du Gard.

Dans le cadre de la gestion du bail à ferme, le propriétaire autorise le preneur à continuer de faire toute coupe d'arbres qu'il jugera nécessaires pour son activité de remise en valeur de la châtaigneraie. «

3

- Michel Boissière demande le renouvellement de sa mise à disposition de parcelles. La délibération ci jointe précisant les n° des parcelles, leur contenance et le droit de passage que se réserve la commune est adoptée à l'unanimité des présents. Elle prévoit un nouveau tarif : 15 € / ha et une durée de 10 ans.

- Le Conseil Municipal prend la décision de porter à 15 € / ha toute nouvelle mise à disposition ou

renouvellement.

- Un projet de mise à disposition en faveur de Gaëlle Tschumi et Raphaël Tinguely fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le projet de bail décrit dans la délibération ci-jointe et souhaite porter le tarif à 15€/ha si la loi concernant les baux agricoles ne s'y oppose pas.

• **INFORMATIONS DIVERSES ET DEBATS :**

- La Communauté de Communes des Hautes Cévennes va organiser lundi 8 septembre un vote en faveur ou contre l'adhésion de la CCHC au GAL Lozère quittant alors le GAL des Cévennes auquel elle adhère pour l'instant. L'ensemble du Conseil Municipal préfère semble-t-il le maintien de l'adhésion au Gal des Cévennes. Georges Zinsstag exprime la crainte des zones rurales lozériennes qui ne se sentent pas toujours encouragées et soutenues par les grandes agglomérations. Il ne soutient pas pour autant ce projet de changement de GAL-

- AEP bas du village : CEREG (bureau d'ingénierie) et le SIVOM ont mis en place une présélection des entreprises sur des critères fort discutables et qui vont en défaveur des entreprises locales, pourtant fort compétentes et réactives, qui connaissent le terrain et ont fait un travail satisfaisant...ces critères favorisent les grosses entreprises qui viennent de loin et ne connaissent pas toujours les particularités de nos régions montagneuses...les prix seront alors fortement augmentés. Roseline Boussac a fait arrêter la procédure de présélection et avec Eric Dedieu envisage un travail avec toutes les personnes concernées par l'AEP ainsi que Jean-François Bellosta, par rapport à cette situation critique.

- Commission agriculture et artisanat : Frédéric Vidal transmet à Bertrand Poincin la responsabilité de cette commission.

- Les conseillers ne sont pas satisfaits des pré-conseils...ils préfèrent se voir tous les 15 jours pour se mettre au courant des problèmes et des questions qui se posent...ils instaurent une rencontre un mardi tous les 15 jours de 12 à 14h – le prochain aura lieu le 23 septembre 2014.

- Bilan des festivités de l'été...il est à faire par la commission culture et information qui pour l'heure ne comprend que 3 non-élus : Gérard et Marie-Paule Brasseur ainsi que France Mainguet. Il faudrait le faire avec le Comité des Fêtes de Bonnevaux également ?

Rappel : Camille LEFLOCH réunit tous les élus le 29 septembre 2014 à 15h

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au DIMANCHE 12 octobre 2014 à 9h30.